



PROGRAMME

ACERFS
FORMATION

R408 : Echafaudages de pied

Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied

Article R4141-13 du Code du travail - Arrêté du 21 décembre 2004

Id. document : R408 B – V2 – 2J
Page : 1 / 1
Mise à jour : Mars 2020

Organisme habilité



> Prérequis

- Expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou encadrement de chantier
- Maîtriser la langue française parlée/écrite, les mathématiques élémentaires et la lecture courante de plans.

> Durée

2 jours (soit 14 heures) minimum. 7 heures de théorie et 7 heures de pratique ajustables en fonction du niveau et du nombre de stagiaires.

> Effectif

De 3 à 10 stagiaires au maximum par formateur.

> Modalités d'évaluation

QCM et cas pratique en contrôle continu

> Validation

Délivrance d'une attestation de compétence.

> Compétences

Formateur certifié INRS et qualifié en prévention des risques professionnels.

> Moyens

Salle de cours, vidéo-projection, échafaudages de pied certifiés NF, à cadres ou multidirectionnel et divers matériels pédagogiques

> Handicap

Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus de renseignements

Objectifs de la formation :

- > Se situer et être acteur de la prévention des risques
- > Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
- > Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

Public :

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour

- **Réaliser les vérifications des échafaudages de pied** de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité ;
- **Réceptionner une prestation** de mise à disposition d'un échafaudage monté ;
- **Prévoir et commander une prestation** de mise à disposition d'un échafaudage.

Contenu de la formation :

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - o Signaler les situations dangereuses
 - o Communiquer et rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage
- Le compte-rendu/procès-verbal de réception
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

Cas pratiques et mises en situations

- Étude d'un cas concret sur le site de l'établissement
- Réalisation des différents examens d'un échafaudage de pied.
- Rédaction d'un PV et d'un compte-rendu de réception

Finalité de la formation :

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.

Réceptionner l'échafaudage avant utilisation, assurer la maintenance de l'échafaudage et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.